

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-40

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le vingt septembre deux mille-vingt-deux.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ			X	
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT			X	
Monsieur Roland BESSON	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER			X	
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	JL Reynaud	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE				
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet : espèces exotiques envahissantes

Cette délibération annule et remplace la délibération CS-2022-26 dont le montant a été réévalué.

CONSIDERANT que : la mise en place d'une étude globale sur les Espèces Exotiques Envahissantes à l'échelle du périmètre du Syndicat a été estimé à 50 000€ et répartis à 60% en Isère (30 000€) et 40% en Savoie (20 000€)

CONSIDERANT que : la réalisation de cette étude est prévue sur la période allant de Novembre 2022 à Décembre 2023

CONSIDERANT que ce programme comprend :

- Le renforcement des données cartographiques actuelles sur l'ensemble du territoire du SIAGA
- La définition du stade invasif local et global atteint par les plantes selon la stratégie de bassin (stade 1,2 ,3 & 4)

- La définition d'objectifs stratégiques et réalistes sur la dynamique locale des espèces : stabilisation, recul, ou disparition des plantes visées dans le territoire de gestion
- La création d'un plan d'actions : programmation de différents types d'actions avec leurs objectifs techniques

M le Président :

Propose de solliciter les aides des financeurs pour les montants indiqués

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** les aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau, des conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 27/09/2022

Le Président

Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 30/09/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 30/09/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

